

Gravure / atelier

(Décret Paysage, 2013)

Cycle : **Bloc 2 Master Spécialisé** (Master 120 crédits)

Option : Gravure

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 480 h

Crédit : 30

Pondération : 16

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Maria Pace, maria.pace@esavl.be

Sofie Vangor, sofie.vangor@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

- mobiliser ces connaissances et ces compétences, dans un monde complexe et changeant, en vue d'inventer des propositions artistiques et de forger des outils critiques ;
- agir à la jonction de domaines hétérogènes, artistiques, politiques, esthétiques, philosophiques, sociétaux, etc. ;
- assumer une démarche et une production artistiques également validées en dehors du champ académique ;
- présenter leurs productions, communiquer à leurs propos et prennent en compte les conditions de réception, de transmission et de communication des œuvres selon

des modalités adaptées au contexte ;

- développer et intégrer un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur pratique et leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans des contextes diversifiés.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- mettre en œuvre, articulent et valorisent, de manière singulière, ces connaissances et ces compétences en vue de construire des propositions artistiques dans des contextes expérimentaux et pluridisciplinaires ;
- acquérir les compétences nécessaires à l'approfondissement et au développement de la recherche personnelle ;
- acquérir les compétences nécessaires à la participation à des expositions collectives ainsi qu'à la mise en œuvre d'une exposition personnelle ;
- acquérir les compétences initiales nécessaires à l'animation de stages d'initiation à la gravure.

■ Développement d'un travail global permettant d'appréhender les différents aspects tant techniques qu'artistiques de la pratique de la gravure.

■ Capacité de mise en question de la gravure dans le contexte de l'art contemporain par le dialogue avec le professeur d'atelier, les professeur des CASO et des intervenants externes.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- exercices et travaux permettant d'appréhender les différents aspects tant techniques qu'artistiques de la pratique de la gravure ;
- pédagogie différenciée ;
- métier enseigné par l'exemple ;
- visites d'ateliers, d'expositions, de musées ;
- intervention facultative de conférenciers.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

Modalités d'évaluation

- Évaluation formative en cours d'année, discussion et auto-évaluation.
- Fin du 1^{er} quadrimestre : évaluation indicative par un jury interne.
- Fin du 2^e quadrimestre : évaluation par un jury interne/externe.

Critères d'évaluation

- la qualité d'expression ;
- le nombre relatif de travaux ;
- la pertinence du choix techniques ;
- la qualité technique.

PRÉ-REQUIS

Réussite de l'Unité d'Enseignement (UE) : *Gravure / atelier*
Bloc 1 Master Spécialisé.

CO-REQUIS

Aucun.